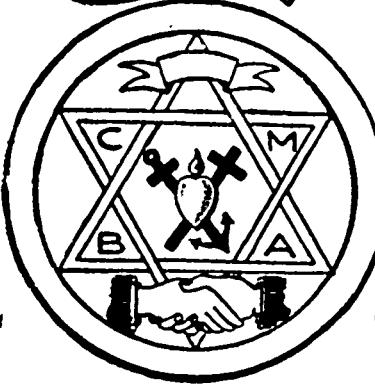


The CANADIAN



PUBLISHED IN THE INTERESTS OF THE GRAND COUNCIL
OF THE C.M.B.A.
of Canada

VOL. 4.

LONDON, ONTARIO, JULY, 1898.

No. 7.

ASSESSMENT SYSTEM.

NOTES.

Proposed amendments to the Constitution must be sent to the chairman of the Committee on Laws of the Grand Council on or before the 1st July, 1898.

Any amendments not so forwarded shall not be considered at any session of the Grand Council in Convention.

The bonus of one dollar for each initiation which the Grand Council has been giving shall be discontinued from and after the 1st day of July, 1898. Branches shall accept this as official notice.

Officers of branches are reminded that the per capita tax, initiation tax and Supervising Medical Examiner's fees for the quarter ending June 30th, 1898, are overdue, and should be paid without further delay. See Sections 60, 147 and 176 of Constitution.

We have been requested to state for the information and guidance of Maritime delegates and those who may accompany them to the Quebec Convention that the C. P. R. are working up a party of all those who desire to visit Montreal going and returning and that the cost of such trip will cost only a small additional sum over the straight fare by other routes. Mr. A. H. Hotman, St. John, N. B., will give any further particulars.

ASSESSMENT SYSTEM.

THE CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION OF CANADA.

The London Assessment Association Registered in the Dominion.

GRAND COUNCIL OFFICERS.

Spiritual Adviser, Archbishop Walsh, Toronto, Ont.
Chancellor, O. K. Fraser, Brockville, Ont.
President, Hon. M. F. Hackett, Stanstead, Que.
First Vice-President, Dr. L. J. Belliveau, Shédiac, N. B.
Second Vice-President, Bernard O'Connell, Dublin, Ont.
Secretary, S. R. Brown, drawer 328, London, Ont.
Assistant Secretary, J. E. H. Newson, London, Ont.

Treasurer, W. J. McKee, M.P.P., Windsor, Ont.
Marshal, P. J. Montreuil, Lévis, Que.
Guard, Jacob J. Weinert, Neustadt, Ont.
TRUSTEES.

Rev. M. J. Tierney, London, Ont.
J. J. Shanahan, Kingston, Ont.
W. P. Killackey, Windsor, Ont.
P. J. O'Keefe, St. John, N. B.
P. J. Rooney, Toronto, Ont.

COMMITTEE ON LAWS AND THEIR SUPERVISION

T. P. Coffey, Guelph, Ont.
Charles P. Rouleau, J. S. C., Calgary, N. W.
J. L. Carleton, St. John, N. B.

COMMITTEE ON FINANCE AND MILEAGE.

John Roman, Hamilton, Ont.
George W. Cooke, Amherst, N. S.
Charles Dupont Hebert, Three Rivers, Que.
Supervising Medical Examiner, Edward Ryan, M. D., Kingston, Ont.

Solicitor, F. H. Latchford, Ottawa, Ont.

The Catholic Mutual Benefit Association was organized in July, 1876.
The Grand Council was organized February 10, 1888.

Incorporated in Ontario January 18, 1890.
Incorporated in the Dominion of Canada in March, 1893.

Received a certificate of registration from the Dominion Government, Dec. 27, 1894, and is also registered on the Insurance License Register of Ontario.

In each province in which the Association transacts business it appoints an agent in for power of attorney, bearing the seal of the Association and signed by the President and Secretary, to receive service of process in all suits and proceedings against the Association in the province in which said agent resides.

The following are the names and addresses of said agents of the Grand Council of the Catholic Mutual Benefit Association of Canada in each Province:

Samuel H. Brown, London, Ont.
Timothy J. Finn, Montreal, Que.
William E. Scully, St. John (West), New Brunswick.

James H. Clegg, Halifax, Nova Scotia.
Rev. Alfred E. Burke, Alberton, Prince Edward Island.

John K. Barrett, Winnipeg, Man.
Louis Philippe O'Noel, Battleford, North West Territories.

The Association is sanctioned and blessed by His Holiness, Pope Leo XIII, and received the approbation of His Eminence, Cardinal Taschereau, and the Archbishops and Bishops of Canada.

The names of the following Archbishops and Bishops, with those of nearly all the Parish Priests and Curators in Canada, wherever branches are established, adorn the C. M. B. A. roll of membership:

Most Rev. John Walsh, Archbishop of Toronto.
Most Rev. C. O'Brien, Archbishop of Halifax.

Right Rev. R. A. O'Connor, Bishop of Peterborough.
Right Rev. T. J. Dowling, Bishop of Hamilton.

Right Rev. M. Decelles, Bishop of St. Hyacinthe.
Right Rev. J. M. Edmund, Bishop of Valleyfield.

Right Rev. A. Pascal, Bishop of Prince Albert.
Right Rev. E. J. Legal, Bishop of St. Albert.

WHO MAY BECOME MEMBERS.

Applicants for membership must be practical Catholics, males not under 18 years of age, nor over 50 at date of initiation, must pass a medical examination, be approved by the Supervising Medical Examiner, the Branch Board of Trustees, and elected by ballot of the branch to which application is made before they can be admitted to membership.

Three grades of policies are issued, viz., a \$1,000, a \$1,000 and \$200.

WHAT IT WILL COST TO BECOME A MEMBER.

To become a member of the C. M. B. A. of Canada will require the payment of the following fees:

Application fee \$1.00
Supervising Med. Examiner's fee 1.00
Medical Examination fee 1.00
One Assessment, for \$1,000 at age 21 1.00
One month's dues 1.00

Total \$5.00

But when we consider that the reserve fund of the Association is equally the property of all members, no matter whether they have been members for the past twenty years, or for only one day, it is evident that the share of a new member in this reserve fund is more than the cost of his admission. Hence, in joining the C. M. B. A. now, you secure membership at a profit.

Rejected applicants have the \$1.00 of application fee returned to them.

TABLE OF RATES.

For a \$300 Policy

Members' Ages.	Amount of Assess.
From 18 and not over 25	25c.
" 25 "	39 " 25c.
" 30 "	35 " 35c.
" 35 "	40 " 35c.
" 40 "	45 " 40c.
" 45 "	50 " 45c.

For a \$1,000 Policy

From 18 and not over 25	50c.
" 25 "	50 " 50c.
" 30 "	55 " 60c.
" 35 "	60 " 65c.
" 40 "	65 " 70c.
" 45 "	70 " 75c.

For a \$2,000 Policy

From 18 and not over 25	\$1.00
" 25 "	50 " 1.00
" 30 "	55 " 1.25
" 35 "	60 " 1.50
" 40 "	65 " 1.75
" 45 "	70 " 2.00

THE PROBLEABLE YEARLY COST ON \$1,000 BENEFIT.

For a Member at Age of 21.	
Eighteen assessments at 50c. each	\$ 9.00
Twelve months' dues at 25c.	3.00

Total \$12.00

The Constitution provides for fixed assessments, and also for special assessments in case the fixed assessments are not sufficient, but the total assessments can never, according to the laws, exceed twenty-four in any one year; as, should it be necessary, through any cause to require more money than said number of assessments would bring, the Reserve Fund is drawn upon. Eighteen assessments is the greatest number we have had.

The rate fixed for the age at which an applicant becomes a member remains the same throughout.

NOW TO START A BRANCH OF THE C. M. B. A.

Send to the Deputy in charge of your district, or any of the officers of the Grand Council, for a blank application for a charter. Call on the parish priest, solicit his approval of the formation of a branch in his parish, and get him to become a charter member if qualified so to be. Get as many other applicants as possible to sign the application for a charter, and the parish priest to certify that the applicants are practical Catholics. Then send said application for charter to the Deputy, who will forward it to the Grand Secretary. On receipt of the same he will send you application for membership and medical certificate blanks, and E. Ryan, M. D., Supervising Medical Examiner, Kingston, Ont., will arrange with you as to the appointment of a physician in the locality to examine the applicants.

Each applicant shall pay the medical fee, \$1.00, to the physician at the time of examination. This physician should immediately forward the medical certificates to Dr. Ryan.

A certificate of birth or a statutory declaration as to age must accompany every application.

As soon as a sufficient number (not less than 12) have been approved, the Deputy, or organizing officer, will receive a report for the institution of the new branch, and also a set of supplies from the Grand Secretary. He will then arrange with you the date for instituting the branch.

A copy of the Constitution and By-Laws of the Association should be in the hands of each member, and he should study it well and comply with its regulations.

New branches pay \$5 for a set of supplies and charter, and the Grand Council pays the expenses of the Deputy who organizes the branch.

For the amount of business done the cost of management of the C. M. B. A. is infinitely lower than any other assessment or association or life insurance organization in the continent of America.

ARE YOU INSURED?

If Not, You Should Be, and You Can Not Do Better Than Join the

C. M. B. A. OF CANADA.

This Association collects only what is required, but has wisely made provision for enabling it to collect a sum sufficient for ALL TIME, TAKING THE EXPERIENCE OF THE PAST EIGHTY YEARS AS A GUIDE.

Its principles are sound and its rates just, giving insurance at actual cost from year to year. When it required more it had power to collect more, and therefore can never fail to fulfill all its obligations to each and every one of its members. By this system benefits are assured to C. M. B. A. members at a figure not exceeding the actual cost thereof.

The C. M. B. A. has been twenty-two years in existence and has built a truly demonstrated the soundness of its system.

Every claim has been paid without any litigation whatever on the part of the Association.

Is there a life insurance company anywhere that does more than this? Not one, but there are companies that have done a good deal less and collected from their policy holders about three times as much annually.

The importance of providing means of support for one's family or dependents after the death of the bread winner needs no argument. It is that for which we labor and economize, plan and hope, and death comes to us with added terror when it calls us before that provision is made.

The question, then, is: How can his provision be best and most easily made?

BY BECOMING A MEMBER OF THE CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION.

For Catholic men this Association is undoubtedly the GREATEST, SAFEST AND BEST.

NO UNCERTAINTY AS TO WHETHER THE CHURCH WILL CONTINUE TO ALLOW CATHOLICS TO JOIN IT OR REMAIN MEMBERS OF IT. NO COMPETITION. INTERESTS. NO EXTRAVAGANT EXPENDITURE. NO ENDLESS SPENDING. NO WASTE OF CAPITAL. NO FLUCTUATION OF VALUE OF POLICIES. NO MILITARY DUTIES. NO HIGH-CLASS OFFICERS. NO RISK OF LOSS IN INVESTMENTS WITH MEMBER'S MONEY, IN THE C. M. B. A.

The merchant or capitalist, knowing the uncertainty of business, recognises the necessity of providing a competency on which his family can securely depend, should death or financial misfortune overtake him. The artisan, wage-earner, realizing that his life only shields from want those most near and dear to him, desires some GUARANTEE that his family will not be dependent upon charity when death shall summon him.

A membership in the C. M. B. A. will supply the need. By it hundreds of families have been rescued from want and comfort preserved to many homes, the comforts that hover over the prospects of youth when the father's fostering care is removed have been dispelled; and the widow's heart spared the additional pang of seeing her loved ones left destitute.

The first assessment paid by a C. M. B. A. member creates an estate which, if death removes him, is given in cash for the benefit of the beloved ones who will mourn his loss.

THE CANADIAN.

BRANCH 67.

(1) That we, the members of Branch 67, C. M. B. A., of Pembroke, are of the opinion that the Grand Council at its next meeting should devise and promulgate a scheme for equal monthly payments based on a graded system increasing with each year of age, instead of every five years as at present.

(2) That we consider the expenses in connection with the holding of biennial conventions are far too great for the benefits obtained, and we are of the opinion that the objects of these conventions could be obtained in a less expensive and more perfect manner by reducing the number of delegates to, say, one for every four hundred or five hundred members.

(3) That we consider a further reduction in the expenses of the Grand Council, without in any way lessening its efficiency, could be attained by holding triennial instead of biennial conventions, and, of course, lengthening the terms of Grand Council officers to three years.

BRANCH 68.

Recommends to reduce the cost of holding the convention by having the Grand Council composed of about thirty members elected by districts or groups of branches or chosen by the Grand Council, and when reduced to said number, the convention to be held yearly.

BRANCH 102.

To adopt a sick benefit feature obligatory to all branches and members thereof.

BRANCH 101.

To strike out the word "representative" in the first and second lines of Section 91 and add to said section the following: "Branch delegates' expenses and per diem shall be paid by the branch they represent;" also the holding of conventions in as central a locality as possible; also an old age and disability clause; also that organizers be replaced by District Deputies appointed in each district; also the printing of the constitution in the German language.

BRANCH 126.

That section 8 of Beneficiary Fund Law be amended so as to have double assessments bi monthly making a total of 18 assessments payable at fixed dates.

BRANCH 132.

Whereas, it has frequently come under observation that many of our co-religionists who, from causes beyond their control, (such as being beyond the age limit or through physical defect) are ineligible for membership in our Association, yet would wish, from a spirit of fraternity and interest, to become members, and

Whereas, the inclusion of this element of our people would have a tendency to increase the influence and prestige of the C. M. B. A., besides offering a means of augmenting the Reserve and Branch funds, therefore this branch respectfully submits for the earnest consideration of the C. M. B. A. the desirability of adopting measures to have such additions made to our charter as may be considered necessary to enable the Association to adopt the plan of having Associate members.

BRANCH 145.

To reduce the number of delegates to the Grand Council by cancelling the privilege of sending representatives to the Convention from such branches as already have members in the Council, and also to have repres-

tatives elected by districts or groups of branches, instead of by single branch as at present.

BRANCH 187.

Representation to Grand Council by district instead of branches; also signs and passwords; also to reduce the reserve fund.

BRANCH 194.

Recommends triennial conventions, and the enlarging of the official organ by the saving in holding triennial instead of biennial conventions. The appointment of one or more organizers with power to inspect and audit the books in the branches, reporting to the Grand Council the condition of each branch, which report shall be published in the official organ. Also the suggestions made by Bro. L. P. O. Noel, of Branch 101, viz.: to have twelve regular assessments equal to eighteen at the present rate, and a scale of rates increasing each year from the ages of 18 to 50.

BRANCH 210.

To hold conventions every six years instead of every two years, or if the biennial conventions are continued that each branch that wishes to send a representative pay his expenses.

BRANCH 212.

To have twelve assessments in the year instead of fifteen regular and special assessments, and to have the twelve assessments payable equally to eighteen present assessments.

To have the convention every three years instead of two years.

To have only one delegate to represent five or six branches, or about 200 members at the convention.

BRANCH 221.

That each and every lay member of this Association shall furnish annually to the Recording Secretary of his branch a certificate from a priest certifying that he has performed his Easter duty.

Any member who has not presented such certificate at the first regular meeting of the branch after the Easter time is hereby declared to be suspended, and if within two months he has not presented such certificate, he is "ipso facto" expelled from the Association.

BRANCH 247.

Recommends the doing away with special assessments as far as possible.

BRANCH 253.

To strike out in section 156 the following, "But such meetings shall not be on a Sunday or legal holiday."

GRAND COUNCIL CONVENTION FOR 1893.

Let us sum up Quebec. "There is not a spot in all America richer in historic treasure, or more lavishly endowed by nature in the beauty, grandeur and splendor of its surroundings than the quaint old walled city of Quebec," and also, "Here is a small bit of medieval Europe perched upon a rock, and dried for keeping--a curiosity that has not its equal in its kind on this side of the ocean."

The above expresses the feelings of noted writers. Our delegates on arrival will have no sooner got it into their heads that they are in a military post, and a particularly strong fortress by nature, than the aspect of the magnificent land-locked harbor and the wharves along the St. Lawrence and St. Charles, convince them that they are among a people of traders, men

who go down into the deep waters in ships. When they are thoroughly satisfied on this point, they wander into the suburbs of St. Roch and St. Sauveur, and there thriving factories present themselves, at whose sight they abandon the commercial as they did the military theory, and adopt the manufacturing one. Then, when, with much toil, and by routes that enable them to comprehend the sensation of a cab on an extra steep roof, they have arrived at the poor Town very much out of breath, and fatigued, the various churches, colleges and convents, they begin to suspect that they have got into a university town and, growing wearied, rush off to their hotel to recuperate and recover their senses for another surprise later on this providing their colleagues will permit, or they are anxious to see those sights from their seats in an easier chair.

Should a delegate decide to take a quiet walk on the street, let him prepare for a succession of surprises. There are wide streets with modern shops, and narrow ones of the old style where the people on one side of the way can kiss those on the other from the topmost windows of the houses. If they only lean out far enough straight ways and crooked ways, irregular roads and circular roads. It has been said that the unwary guest, stepping around the corner from his hotel, would spend the whole day in trying to find it again, and was lucky if he did not bring up miles away. Those are the rules for your guidance, whenever you are going on what is here called a level road, you are going out of the city; when you are going up the sides of a precipice, you are in the city or the suburbs, and if you go up high enough you will find a street, when you are going violently down a steep place, you are still in the city, and will either arrive finally through the suburbs of St. Roch or St. Sauveur in the St. Charles River, or through St. Peter and Champlain streets in the St. Lawrence River. In either case you will be sure to know where you are. Perhaps its best to attend to your meetings and not go exploring. The oldest member of Branch 101, born in this city and seldom out of it has not seen the whole of it yet. All who come here feel sorry to leave and promise to come again. When Wolfe conquered Quebec, his last words were "I die in peace," and Montcalm on the same day and field, when expiring, said, "I am glad that I shall not live to see the surrender of Quebec." Those of our readers who will have the good fortune to be present during August, will regret to leave and will have something to speak about for a generation. Those who cannot or will not enjoy this trip, should, before returning home continue their pilgrimage to St. Anne de Beaupre, only twenty-one miles away, and there close their earthly career, for after you see Quebec, like Rome, you are fit to die.

Will endeavor to condense and conclude in August number.

Branch 1.

CORRESPONDENCE.

Peterboro, Ont.

To S. R. Brown, Esq.:

Dear Sir and Brother,—As the question of reducing the cost of conventions will be among the most important before the coming C. M. B. A. Convention, I venture to offer a few suggestions. Since we have separated from the American Order I, among others, have given this question a good

deal of consideration. I have heard the different schemes advanced, and have read the many communications in our paper. Among the most feasible plans brought forth are Triennial Conventions and representation by districts. As to the former I am afraid it's too great an innovation for us to undertake, as Biennial Conventions seem to be necessary in order to keep the business of the Association running smoothly. Almost all societies in Canada hold annual conventions. If the latter plan is adopted, there will be danger of rivalry and dissatisfaction among the Branches in the selection of delegates, and the existing feeling of bias may among all Branches be changed to discord. And besides it is too complicated. While not in favor of either of the above schemes, I fully realize the necessity of reducing the cost of conventions, which at present amount to nearly eight thousand dollars.

I beg leave to submit the following plan, by which conventions may be held biennially at no cost the cost.

Have the Grand Council divide the Branches in pairs, and one delegate to represent each two branches, and take it in turns from both the oldest Branch to send the first representative and afterwards each in their turn. The above plan would be fair to all Branches and would give sufficient representation to all, and I trust this plan will be considered on its merits.

There is also a strong feeling in favor of having a permanent official at a fair salary to carry on the work of increasing our membership by canvassing in the interests of old Branches and organizing new ones wherever possible. I feel confident that if we had a man with the proper qualifications who would give his whole time to it, that is, eight or ten hours a day, and canvass individuals as well as address meetings, and work in the general interests of the Association, that we could double our membership. It must be apparent to every thinking man in our Order that it is necessary we secure new members even in greater numbers than in the past few years if we are to maintain our place as the best and most reliable Catholic Association, and as we have greater opposition to contend with, we must put forth greater efforts. I would strongly advocate letting our reserve increase till it reaches the sum of, at least, three hundred thousand dollars.

Such a sum as a better protection to our certificates. I would respectfully submit my opinion to the consideration of the Grand Officers and delegates, and also to the Toronto Advisory Board, as during my residence in that city I was the originator and organizer of the Board, and very gratified to know that it is still an active agent for the good of our Association.

John G. O'Brien,

Chancellor, Branch 30.

Granby, June 15, 1893.

At a regular meeting held this evening, it was thoroughly discussed and unanimously adopted that Branch 1 is in favor of twelve graded assessments each year. We feel that by knowing what is coming each month it would give better satisfaction than the present system. We believe the expenses of the Convention should come out of the Branches: this would decrease expenses more than half, as one delegate could be chosen to represent several Branches in same county or city, each paying their proportion.

CONTINUED ON PAGE FIVE.

ASSESSMENT SYSTEM-SYSTÈME DE COTISATION.

July Assessments, 1898
Cotisations du mois de Juillet | Nos. 8 & 9.

Deaths | Nos. 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57,
Décès | 58, 59, 60 and 61.

The Grand Council of the C.M.B.A. of Canada.
Secretary's Office, London, July 1, 1898.
Dear Sir and Brother—You are hereby officially notified of the deaths of the following named brothers:

La Grand Conseil de l'A.C.B.M. du Canada.
Bureau du Grand Secrétaire, London, Ont.,
1 Juillet, 1898.
Cher Monsieur et Frère—Vous êtes, par le présent officiellement notifié du décès des frères ci-après nommés :

NO.	NAME.	BRANCH	LOCATION.	POLICY POLICE	ADMITTED	DIED	AGE	CAUSE OF DEATH.
NO.	NOM.	BRANCH	BUREAU	POLICY POLICE	ADMIS.	DECEDES.	AGE	CAUSE DU DECES.
51	Rev. Joseph Gérard	221	Murray Bay, Que.	230	Dec. 1, '91	Dec. 18, '97	67	Heart Disease.
52	Cled. Langlois	24	Lachine, Que.	24	Apr. 27, '91	May 3, '98	61	Congestion of Lungs
53	James Hayton	25	Fradie N. B.	200	Dec. 19, '90	16	95	Quick Consumption
54	John J. M. Rae	26	Parknall, Ont.	240	Apr. 22, '90	31	98	Pulmonary Anæmia
55	William Finn	27	Etchemin, Ont.	20	Apr. 22, '91	31	95	Peritonitis Anæmia
56	Rev. F. Chisholm	28	Hazze Bay, N. S.	100	Nov. 6, '95	June 4, '98	55	Pneumonia
57	James Collins	29	Jalt, Ont.	208	June 27, '92	9	98	Progress. Anæmia
58	Kieran Pothier	30	Quebec, Que.	200	Jan. 15, '90	9	98	Dyspepsia
59	Chas. H. Langlois	31	Sherbrooke, Q.	100	Oct. 1, '97	13	98	Cerebral Hemorrh.
60	John Rommeau	32	Snyder, Ont.	240	Oct. 22, '92	18	98	A blow on Stomach
61	J. B. Chouinard	33	Grand Falls, N.B.	20	July 31, '91	18	98	Apoplexy

Deaths Nos. 51, 52 and 53 not in regular order, proofs not having been received in time.
Les décès Nos. 51, 52 et 53 ne sont pas rapportés dans l'ordre régulier, la preuve n'ayant pas été reçue en temps.

Statement of the Beneficiary and Reserve Funds for June, 1898 | Compte-rendu du Fonds des Bénéfices et du Fonds de Réserve pour le mois de Juin, 1898.

BENEFICIARY FUND, FONDS DES BÉNÉFICES. Dr.

Amount on hand June 1st,	1898	\$ 791.34
Montant en caisse, le 1er Juin,		
Received during June from	No. 1 & Spec. Assessment	76.19
Reçu durant le mois de Juin		
No. 3 & 4	"	336.89
No. 5	"	1,342.78
No. 6 & spl.	"	18,565.12
No. 7 & Spec.	"	222.61

1898	CR.	
June 7, Benefits paid on account of Bénéfices payés à compte de	D. McGuigan, Order 618.....	\$ 1,000.00
9. do	M. J. Griffin,	619
11. do	Isaac Amiro,	620
11. do	J. DeGurce,	621
11. do	W. Hart,	622
11. do	P. Mangan,	623
11. do	J. Byrne,	624
27. do	J. A. Sauvageau,	625
28. do	M. Noon,	626
29. do	J. Leduc,	627
30. do	J. B. Wilson,	628
30. do	R. Langlois,	629
30. do	J. S. Henderson,	630 & 631
30. do	F. Gatien,	632
July (Juillet) 1st, 1898, Balance.....		790.83

\$19,790.83

\$19,790.83

Total amount of Beneficiary Fund collected since 1st January, 1893, to date..... \$380,045.10
Montant total du Fonds des Bénéfices collecté depuis le 1er Janv., 1893, à cette date.....

Total amount paid to the Beneficiaries of deceased members to date..... \$803,257.57
Montant total payé aux Bénéficiaires des membres décédés à cette date.....

RESERVE FUND—FONDS DE RÉSERVE.

Amount on hand June 1st.	1898	\$ 76,172.28
Montant en caisse, le 1er Juin,		
Amount accrued since last report		1,000.11
Montant accru depuis le dernier rapport		

Total..... \$ 77,172.39

SAM. R. BROWN, Grand Secretary.

To the Members of the C. M. B. A. of Canada.

Aux Membres de l'A.C.B.M. du Canada.

Brothers—The foregoing statement of Assessments Nos. 8 and 9 (July Assessments) is given in compliance with Sections 7 and 8 of Beneficiary Fund Law; the legal notice of these regular monthly assessments is given in our Constitution. You must pay these Assessments to the Financial Secretary of your Branch on or before the third day of August, 1898. Branch Treasurers must remit to me the amount of these Assessments on or before the 9th day of August, accompanied with Monthly Assessment Report. Members, and especially officers of branches, are requested to carefully read Sections 1, 8, 9, 10 and 11 of our Constitution, in order to become acquainted with the regulations regarding Assessments.

Yours fraternally,

SAM. R. BROWN,
Grand Secretary.

Fraternellement à vous,
SAM. R. BROWN,
Grand Secrétaire.

Statement of Assessments Received in June, 1898.

Etat des Cotisations Recues Durant le Mois de Juin.

Branch No.	Asses. Nos.	Benefici. Fund.	Reserve Fund.	Branch No.	Asses. Nos.	Benefici. Fund.	Reserve Fund.	Branch No.	Asses. Nos.	Benefici. Fund.	Reserve Fund.
1	6 & spcl	\$588.41	\$18.87	100	6	\$20.09	\$1.50	182	6 & spcl	\$48.75	\$2.30
2	do	322.78	10.67	101	6 & spcl	261.85	13.85	200	do
3	5 & 6	310.74	10.56	102	do	81.41	201	6 & spcl	54.68	2.87
4	8 & spcl	301.91	15.89	103	Dis	202	do	117.70	6.20
5	do	191.05	8.22	104	6 & spcl	81.44	1.86	203	do	36.15	1.90
6	do	59.43	2.97	105	do	19.47	1.03	204	6	18.67	.98
7	do	99.90	4.89	106	do	65.66	2.91	205	6 & spcl	40.56	2.14
8	do	101.90	5.10	107	do	142.55	7.50	206	6 & spcl	21.75	1.15
9	6 & spcl	229.43	11.92	108	do	91.85	5.00	207	do	26.65	2.07
10	5 & spcl	37.38	5.12	109	do	104.60	5.50	208	5 & spcl	57.24	3.01
11	6 & spcl	193.94	10.21	110	6 & spcl	104.60	5.50	209	do	40.33	2.12
12	do	162.90	8.59	111	do	62.46	3.29	210	6 & spcl	18.24	.96
13	do	67.16	3.51	112	do	211	do	23.81	1.24
14	do	121.55	6.40	113	do	212	do	70.82	3.73
15	do	152.00	5.97	114	6 & spcl	69.18	3.12	213	do	61.32	3.23
16	do	58.80	3.10	115	6 & spcl	70.05	3.72	214	do	54.89	2.46
17	do	253.53	13.45	116	6 & spcl	70.70	4.24	215	3, 4 & 5	14.49	.76
18	do	39.95	3.18	117	do	62.70	3.39	216	do	18.49	.98
19	do	120.36	6.34	118	1 & spcl	83.04	1.71	217	do	6 & spcl
20	do	88.92	4.68	119	do	10.02	1.53	218	do	26.11	1.08
21	do	101.89	5.51	120	do	30.59	1.01	219	do	6 & spcl	85.22
22	do	49.92	2.08	121	do	220	do	28.10	1.90
23	6	52.35	2.75	122	6 & spcl	25.65	1.35	221	6 & spcl	44.98	2.87
24	4 & 5	316.44	16.60	123	Dis	27.55	1.45	222	do	28.03	1.47
25	6 & spcl	70.06	3.69	124	do	41.85	2.20	223	6 & spcl	44.98	2.87
26	do	324.14	17.00	125	Dis	224	do	28.03	1.47
27	do	178.50	9.14	126	6 & spcl	60.13	3.17	225	6 & spcl	41.61	2.19
28	5	71.52	3.70	127	do	61.20	3.75	226	do	58.35	3.60
29	6 & spcl	176.59	9.40	128	5	32.58	2.09	227	5	20.99	1.11
30	5	51.11	2.62	129	6 & spcl	41.93	1.11	228	5	10.80	0.55
31	6 & spcl	35.71	2.04	130	do	21.94	1.25	229	6 & spcl	40.42	1.08
32	6 & spcl	81.58	4.22	131	do	31.57	2.00	230	6 & spcl	37.16	1.09
33	4 & 5	37.86	2.00	132	do	231	6 & spcl	50.57	3.19
34	5 & 6 & spcl	111.15	5.85	133	Dis	232	6 & spcl	58.47	3.12
35	6 & spcl	244.31	12.20	134	do	233	6 & spcl	46.45	2.45
36	do	135.85	7.15	135	do	234	do	39.80	2.10
37	4 & 5	156.91	1.39	136	do	235	do	37.88	1.47
38	5	20.47	1.06	137	do	236	do	32.22	1.48
39	6 & spcl	41.89	2.21	138	6 & spcl	10.61	1.00	237	do	32.22	1.48
40	do	118.76	6.25	139	6 & spcl	162.00	2.25	238	do	42.48	2.28
41	do	162.02	8.33	140	6 & spcl	175.03	2.25	239	do	42.48	2.28
42	do	118.76	6.25	141	6 & spcl	70.82	2.73	240	do	42.48	2.28
43	do	162.02	8.33	142	6 & spcl	41.69	2.40	241	do	42.48	2.28
44	do	118.76	6.25	143							

CONTINUED FROM PAGE THREE.

of expenses. Re signs and passwords, we are sure they would benefit the Association. There should be some way of knowing a brother wherever you meet him. We simply mention these important items with a hope that our delegate will be permitted to lay same before the Convention. In the meantime we would like other Branches to consider, and let us hear from them.

Yours fraternally,

P. O. PELON, J. B. MOONEY,
THOS ROACH, Committee.Grand Falls, N. B., June 30, 1898.
To the Editor of THE CANADIAN:

Dear Sir and Bro.—At a regular meeting of Branch 210, C. M. B. A., held on the 29th inst., it was unanimously agreed on to endeavor to urge the delegate attending the next Convention to vote against having conventions every two years on account of the heavy expenses they entail. It was further agreed on that in the opinion of this Branch a convention every six years would be quite sufficient; or, again, if the conventions should continue biennial, then let each Branch that wished to send a representative pay his expenses, and then we would not be receiving so many surprises by special assessments. I proposed that this opinion of Branch No. 210 be sent to THE CANADIAN for publication, and our delegate to the next convention, bear in mind the unanimous adoption of the above opinion by the members of Branch No. 210.

M. A. O'KEEFFE, P.P. Rec. Sec.

MONTHLY REPORT

Issued by the Provincial Board of Health of Ontario.

Showing the deaths from Contagious Diseases in the Province as reported to the Registrar-General by the Division Registrars throughout the Province.

	Deaths per 1,000 per annum.											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Municipalities of Province 745												
Tuberculosis.	28	22	29	27	26	26	26	26	26	26	26	26
Total Deaths.	22	22	29	27	26	26	26	26	26	26	26	26
Deaths per 1,000 per annum.	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Population of Province, 2,373,928												
Total Deaths.	28	22	29	27	26	26	26	26	26	26	26	26
Deaths per 1,000 per annum.	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Quebec, June 25, 1898.												
S. R. Brown, Esq., Grand Secretary C. M. B. A.:												
Sir,—I have just signed the receipt for the insurance of my late husband in the C. M. B. A. Kindly accept my thanks for the settlement of this claim, and believe me,												
Your most devoted M. C. B. DURANSON, 49 St. Louis Street.												
Death is the poor man's doctor.—Gaelic proverb.												
Total Deaths.	186	186	186	186	186	186	186	186	186	186	186	186
Deaths per 1,000 per annum.	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2

Try never to miss an opportunity of giving a pleasure. It will make you happier and better.—Longfellow.

NEW BRANCH.

Branch No. 296 was organized on the 30th of June, 1894, at House Harbor, Magdalene Islands, Que., by Rev. A. E. Burke, Provincial Grand Deputy, for P. E. I. The following is the list of officers:

Spiritual Adviser, Rev. J. A. H. Blaquière.
President, Rev. J. A. H. Blaquière.
First Vice-President, Camille Delaney.

Second Vice-President, John G. Binet.
Recording Secretary, Peter O. Turbide.
Assistant Recording Secretary, Wm. S. Arsenault.
Financial Secretary, Peter L. Joncas.
Treasurer, Francis Cheverie.
Marshall, Alex. C. Arsenault.
Guard, Marc. Delaney.
Trustees, Rev. J. A. H. Blaquière, Camille Delaney, John G. Binet, John F. Solomon.

INITIATIONS REPORTED IN JUNE, 1898.

INITIATIONS RAPPORTÉES EN JUIN, 1898.

Br.	Initiated Members											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
290. Perth, Ont.	7											
291. Ridgeway, Ont.												
292. Montreal, Que.	1											
293. Arthur, Ont.	5											
294. Brantford, Ont.	2											
295. St. Agatha, Ont.	2											
296. Quebec, Que.	2											
297. Newcastle, N. B.	2											
298. Moncton, N. B.	2											
299. Sydney, N. S.	2											
300. Rat Portage, Ont.	2											
301. Charlottetown, P. E. I.	2											
302. Truro, N. S.	2											
303. Tracadie, N. B.	2											
304. Tignish, P. E. I.	2											
305. Huntley, Ont.	2											
306. Cape Sable, N. B.	2											
307. Pictou, N. S.	2											
308. Berlin, Ont.	1											
309. Toronto, Ont.	1											
310. Peterleia, Ont.	1											
311. Hamilton, Ont.	1											
312. Barrie, Ont.	1											
313. Montreal, Que.	1											
314. Canard River, Ont.	1											
315. Pembroke, Ont.	1											
316. Lindsay, Ont.	1											
317. Toronto, Ont.	1											
318. Parry Sound, Ont.	1											
319. Kinkora, Ont.	1											
320. Montreal, Que.	1											
321. St. Jean Baptiste, Man.	1											
322. Petit Roche, N. B.	1											
323. Alexandria, Ont.	1											
324. Montreal, Que.	1											
325. Grand Falls, N. B.	1											
326. Dalhousie, N. B.	1											
327. Stoney Point, Ont.	1											
328. Battleford, N. W. T.	1											
329. Prince Albert, N. W. T.	1											
330. Kensington, P. E. I.	1											
331. Glace Bay, N. S.	1											
332. Mouse Harbor, Magdalene Islands, Que.	19											
Total.....	92											

N. B.—The initiations in the last branch are charter members.

Les initiations de la dernière succursale sont des membres fondateurs.

ACKNOWLEDGMENTS.

Halifax, N. S., June 3, 1898.

To the Officers and Members of Branch 132, C. M. B. A.:
Mrs. Eleanor O'Connor gratefully acknowledges the receipt of One Thousand Dollars (\$1,000), Beneficiary due on the death of her son, the late James Joseph O'Connor.

Quebec, June 25, 1898.
S. R. Brown, Esq., Grand Secretary
C. M. B. A.:

Sir,—I have just signed the receipt for the insurance of my late husband in the C. M. B. A. Kindly accept my thanks for the settlement of this claim, and believe me,

Your most devoted
M. C. B. Duranson,
49 St. Louis Street.

Death is the poor man's doctor.—Gaelic proverb.

NEW BRANCH.

THE GATIEN APPEAL.

Sturgeon Falls, Ont., June 21, 1898

To the Editor of THE CANADIAN:
London, Ont.

Dear Sir.—Will you please publish in your esteemed paper the following Branches which have contributed to the Gatien Appeal since March 23, 1898

J. A. LEVIS.

Rec. Sec., Br. 174.

Amount collected	\$ 100.12
Br. 131, Brantford, Ont.	1.00
132, Ayton, Ont.	1.00
133, Atterbury, Ont.	1.00
134, Cabine Island, Que.	1.00
135, Brantford, Ont.	1.00
261, West Publco, N. S.	1.00
262, Montreal, Que.	1.00
263, Pakenham, Ont.	1.00
264, St. Jean Baptiste, Man.	1.00
265, Hespeler, Ont.	1.00
266, Nicolet, Que.	1.00
267, Portage du Fort, Que.	1.00
268, St. Jean, Que.	1.00
269, Yarmouth, N. S.	1.00
270, Yarmouth, N. S.	1.00
271, Zetra, Que.	1.00
Total.....	100.12

THE LANGLOIS APPEAL.

Nicolet, P. Q., June 27, 1898

Sam. R. Brown, Esq.,
Grand Sec., C. M. B. A.,
London, Ont.

Dear Sir and Bro.—Find here below the third report of the Branches which have responded to the appeal of Branch No. 164, Nicolet, P. Q., in behalf of Bro. Z. A. Langlois, as well as the amount subscribed by each.

Amount previously received	\$ 106.14
Br. 290, Quebec South, Que.	27
291, Thruon, Que.	1.00
292, Richmond, Que.	2.00
293, Levin, Que.	1.00
294, Carleton, Ont.	1.00
295, Elmont Bay, P. E. I.	1.00
296, Cape St. Ignace, Que.	2.00
297, Battleford, N. W. T.	2.00
298, Brockville, Ont.	2.00
299, Fredericton, N. B.	1.00
300, Toronto, Ont.	2.00
301, Yamachiche, Que.	1.00
302, Hamilton, Ont.	1.00
303, Picton, N. S.	1.00
304, Montreal, Que.	1.00
305, Murray Bay, Que.	1.00
306, Pakenham, Ont.	1.00
307, Drummondville, Que.	1.00
308, Yarmouth, N. S.	1.00
309, Toronto, Ont.	1.00
Total.....	122.74

The financial condition of Bro. Langlois being still very lamentable, the Branches which have not yet voted any amount are respectfully requested to do so as soon as possible.

LE CANADIEN

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les intérêts de

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada,

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le 10 de chaque mois.

Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficié. Toutes communautés sur lesquelles il n'existe pas de membre de l'A.C.B.M. seront reçues avec plaisir, mais toutes les personnes qui ont tenté autres latitudes de l'Association ne seront pas admises.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir plus tôt que le 10 du mois pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, pourront être éliminées les

Adresses toutes connexes et usuelles.

S. R. BROWN,
Editor et Gérant
Brooks, Rue Dundas,
London, Ont.

LONDON, JUILLET 1894

ONZIÈME CONVENTION

Avis est par le présent officiellement donné que la prochaine Convention régulière, la onzième, du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, sera tenue en la Cité de Québec, Province de Québec, le Quatrième de Mardi d'Avril, 1894 commençant à 9 heures, a.m.

S. R. BROWN M. F. HACKLER,
Grand Sec. Grand Pres.

CONVENTION DE QUÉBEC.

TAUX DE CHEMINS DE FER

Le taux des Chemins de Fer pour la Convention de Québec sera sur le plan des certificats ; c'est à dire qu'il faudra payer le prix d'un billet simple pour Québec, et obtenir au point de départ un certificat de délégué à la Convention. Ce certificat sera attesté à la Convention par le Grand Secrétaire, et alors un billet de retour gratis sera émis par l'agent à Québec sur présentation du certificat signé par le Grand Secrétaire.

Les délégués doivent acheter un billet de première classe pour aller. Un reçu certifiant leur sera délivré gratis par l'agent de qui le billet pour aller sera acheté. Aucun autre genre de certificat ne sera reconnu.

Il ne sera fait aucun remise parce que les délégués auront manqué d'obtenir un certificat ou d'observer les conditions qu'il comporte.

Les épouses des délégués qui accompagneront leurs époux à la Convention pourront obtenir le même taux de passage que les délégués.

Le taux mentionné plus haut a été obtenu à la condition que nous aurons au moins 400 délégués à la Convention. C'est pourquoi nous suggérons à ceux qui ont l'intention d'être présents de se conformer aux règlements concernant ce taux, et de ne pas l'endroits avantage d'aucune excursion qui pourrait avoir lieu d'un point quelconque, si cela pourrait avoir pour effet de réduire le nombre de ceux ayant des certificats à moins de 300, et alors, comme de raison, ceux-ci auraient à

payer le prix d'un tiers de billet pour retourner.

TAUX DES HOTELS		
Hôtel	Accommodation	Taux
Chez le Frontenac	Bureau de	82 10
Hotel Victoria	Chambre	100 à 82 10
Cadillac	Chambre	100 à 75
Montreal Hotel	Chambre	100 à 15
Belvedere	Chambre	100 à 15

SUCCURSALES ARRIÈREES

Stanstead, P.Q., 27 Mai, 1894

Frères : J'ai reçu du Grand Secrétaire un état démontrant que plusieurs succursales de l'Association sont arrivées envers le Grand Conseil.

Les Représentants et Substituts de ces succursales sont par la présente notifiés que leurs Lettres de Crédit ne seront pas honorées à la prochaine Convention du Grand Conseil, à moins que tous les arrérages dus par leurs succursales respectives pour le Fonds Général et le Fonds des Bénéfices soient payés. Le débègue d'une succursale arrivée ne sera pas admis.

Fraternellement à vous,
M. F. HACKLER.
Grand Président.

NOTES.

Le Bonus de un dollar pour chaque initiation accordé par le Grand Conseil, sera discontinué à partir du 1er juillet de Juillet, 1894. Les succursales devront accepter le présent avis comme officiel.

Frère E. J. Daggan, de la Succursale No. 26, est maintenant le Seigneur Duggan, de Murray Bay, P.Q., ayant hérité du titre et de la Seigneurie, à la morte récente de son frère, feu Wm. Duggan.

Des modifications et amendements à la constitution, aux lois, règlements, règles d'ordre et au Code de Procédure de l'A.C.B.M. peuvent être faits à toute Convention régulière du Grand Conseil, par un vote des deux tiers des membres présents et ayant droit de vote à telle Convention.

Les officiers des succursales voudront bien se rappeler que la taxe per capita, la taxe d'initiation et l'honoraria du Médecin Examinateur en Chef pour le trimestre finissant le 30 Juin, 1894, sont passés dus, et qu'ils devraient être payés sans plus tarder. Veuillez les clauses 69^e, 117^e et 17^e de la constitution.

Les amendements proposés à la Constitution doivent être envoyés au Président du Comité des lois du Grand Conseil le ou avant le 1er Juillet, 1894.

Aucuns amendements qui ne seront pas ainsi envoyés ne seront pris en considération à aucune session du Grand Conseil en Convention.

On nous a prié d'annoncer pour l'information des délégués des Provinces Maritimes et de ceux qui pourront les accompagner à la convention

de Québec que le C.P.R. est à organiser un parti de tous ceux qui désirent visiter Montréal, et que ce voyage coûtera seulement qu'une petite somme additionnelle au taux régulier par les autres routes. Mr A. H. Notman, de St. Jean, N.B., donnera de plus amples détails.

ELOGE DE L'A.C.B.M.

Prononcé par l'Assistant Grand Secrétaire, frère J. E. H. Howison, à Ellibury, Ont., dans une Séance Ouverte de la Secrétaire No. 80.

Monsieur le Président, Mesdemoiselles et Messieurs :—C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation que m'a faite Mr Killacky de venir le rencontrer ici pour adresser la parole à des compatriotes, dans notre langue, sur l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle. C'est aussi par devoir et par amour de notre association que j'ai accepté cette invitation, et réalisant bien que j'suis mieux habitué au travail du bureau général de la société qu'à parler en public, je sens le besoin de réclamer votre indulgence et je compte sur mon amour de l'association pour suppléer à ce qui pourra me faire défaut au point de vue oratoire.

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, Mesdemoiselles et Messieurs, fut fondée en 1876. Quelques Catholiques de Niagara Falls, États-Unis, s'étant réunis, sur le conseil de leur curé, dans le but d'organiser une société de bienfaisance et de charité, décidèrent de fonder une association qu'ils devaient appeler la Société Catholique d'Assurance. En ayant soumis le plan à l'Évêque de Buffalo, pour son approbation, Sa Grâce l'approuva chaleureusement, suggérant en même temps de donner à la nouvelle société son nom actuel. En diminutif on la désigna aussi plus communément par les initiales Anglaises C. M. B. A., lesquelles un membre dans la province de Québec expliqua un jour, dans une assemblée comme celle-ci, vouloir signifier :—C'EST MON BOUILLANT ASSISTANT.—Cette traduction, bien libre, il est vrai, était tout de même pleine de vérité. Nous aurons l'occasion de le constater dans le cours de notre entretien.

L'Association commença ses opérations en Décembre. Son mode d'affaires est si simple qu'on ne saurait éprouver la moindre peine à conduire les opérations. Son administration est soigneuse et économique. Les membres se recrutent dans des succursales. Le corps gouvernant est un Grand Conseil formé de représentants des succursales. Le Grand Conseil est incorporé dans cette province, et aussi dans La Puissance par un acte du parlement fédéral.

Cette incorporation de l'A.C.B.M. dans La Puissance, prouve davantage encore la manière soigneuse avec laquelle elle est administrée. N'oubliez pas cette incorporation nous ne pourrions faire affaires maintenant dans la province de Québec sans faire entre les mains du trésorier provincial un dépôt de \$5,000, et prendre une licence spéciale.

Pour perpétuer l'association et protéger ses membres contre les effets d'une épidémie ou d'un taux de décès plus qu'ordinaire, un fonds de réserve a été établi, en 1887, sauvegardé de la manière la plus sûre. Ce fonds de réserve s'accroît en mettant à part 2% de chaque cotisation collectée. Présentement il s'élève à près de \$80,000.

Je ne m'attarderai pas à vous détailler l'échelle des taux chargés par l'association. Les membres d'ici vous fourniront ce renseignement avec plaisir sur demande.

Fondée sur le précepte divin : "Aimez-vous les uns les autres"—

"Aidez-vous les uns les autres;" sous l'égide de l'Eglise Catholique dont plusieurs hauts dignitaires et un grand nombre de messieurs du clergé en sont membres et avec leur appui qui ne lui a jamais fait défaut, l'A.C.B.M. ne pouvait que prospérer et faire sa marque. Des Etats-Unis elle s'étendit bientôt au Canada, traversant les lignes de Detroit à Windsor où la première succursale Canadienne fut organisée en Février, 1878. L'Association en Canada est maintenant distincte de celle des Etats-Unis depuis le 31 Décembre 1892 époque à laquelle on jugea que nous étions parfaitement compétents pour nous gouverner nous-mêmes. L'association a depuis continué à faire de constants progrès. Aujourd'hui elle compte près de 300 succursales sous sa juridiction, lesquelles comprennent collectivement environ 12 000 membres. Le grain de seme a germé et est maintenant un grand arbre dont les nombreuses branches protègent de leur ombre bienfaisante des centaines de familles depuis les Territoires du Nord-Ouest à l'Océan Atlantique. Rien d'étonnant en cela, Mesdemoiselles et Messieurs, car la mission de l'A.C.B.M. est grande et noble. Grâce à elle la veuve et les orphelins sont à l'abri de la noire misère.

"Grâce aux associations de bienfaisance, grâce à la C. M. B. A. disait un prêtre, la charité, la fraternité, ferme la porte au dénuement et au désespoir. Cette garantie matérielle donne à la veuve et à ses enfants, est comme un rayon qui illumine l'chévet du mourant et jette ou ne fait trop, jelle consolante clarté dans la tristesse du deuil qui les frappe. Ah ! c'est qu'en a la certitude que la main ne viendra pas s'assoir au foyer, et que les enfants pourront recevoir une fraction de ce pain bénit qu'on appelle l'éducation chrétienne."

L'Association a déjà distribué à cette fin près d'un million et demi de piastres. Et cette large somme, qui représente les réclamations de décès, a été toute payée sans contestation aucune de la part de l'A.C.B.M. Y a-t-il une compagnie d'assurance sur la vie en existence aujourd'hui qui a fait ou pouvait faire plus que cela. Non, pas une, mais il y en a plusieurs qui ont fait beaucoup moins.

L'A.C.B.M. n'a pas seulement pour but de socourir la veuve et les orphelins, elle tend encore à améliorer la condition sociale, intellectuelle et morale de ses membres et à les rendre meilleurs en leur inculquant des principes d'intégrité, de sobriété et de frugalité. Elle les unit aussi dans les liens de la fraternité la plus noble et la plus durable, la fraternité Chrétienne Catholique, ne faisant aucune distinction d'origine ou de condition, sauf de pratiquer la foi de nos pères, d'être Catholiques pratiquants.

L'A.C.B.M. est aussi un puissant facteur contre l'imprévoyance.

"Au point de vue économique, dit l'auteur d'un essai sur la mutualité, celle-ci non seulement provoque l'épargne, mais elle remplit encore les fonctions d'une véritable caisse d'épargnes, en faisant fructifier les montants qui lui sont confiés, et de la façon la plus avantageuse. C'est au double, souvent au triple, assez fréquemment dans des proportions bien plus fortes encore, qu'elle rembourse les sommes qu'on lui a versées ainsi que, sans se gêner, au lieu de les dépenser en futilité, comme il serait arrivé infailliblement dans la plupart des cas, si on les avait gardées en mains. À la fin de sa vie on se retrouve ainsi en face d'épargnes dont la bienfaisante accumulation nous surprend nous-mêmes; épargnées que l'association a petit à petit, ramassées à notre crédit et

qu'elle est généreusement à notre disposition à l'heure du plus réel besoin."

C'est un devoir pour le père de famille de pourvoir pour ceux dont il est le soutien, au cas qu'il leur serait enlevé par une mort prématurée. C'est un devoir filial pour les jeunes gens de faire des efforts pour laisser en cas de mort quelque chose à leurs parents qui les ont élevés et ont droit en retour à leur aide. C'est aussi un devoir pour ceux qui sont favorisés de la fortune de donner le bon exemple en encourageant, même au prix de sacrifices, les bonnes choses. Qui pourra nier l'excellence de l'A. C. B. M.? En en devenant membres les trois classes d'hommes que je viens d'énumérer rempliront ce devoir à la satisfaction de leur conscience.

Une grande erreur que commettent un grand nombre d'entre eux qui sont invités à devenir membres d'une association de bienfaisance, c'est de remettre la chose à plus tard. Ils ne sont jamais prêts maintenant ou ils croient toujours pouvoir attendre un peu plus longtemps. La conséquence funeste est qu'ils attendent trop longtemps et invariablement sont toujours trop tard.

"Est-il besoin de vous dire, disait encore le digne père que j'ai déjà cité, ce que la vie parfois peut mettre d'amertumes et d'angoisses dans l'humble mesure des déshérités de la fortune pour comprendre la raison d'être des sociétés de bienfaisance? Est-il besoin d'évquer ici devant vous le navrant spectacle de tous les jours de l'homme mourant qui n'importe même pas la consolation de sauver ceux qu'il aime à l'abri de la noire misère qui les attend?" Ecoutez, en vous faisant voir le mal et la noire misère qu'il est raisonnable de supposer que l'A. C. B. M. a dû empêcher, vous aurez une plus juste idée de la grande somme de bien qu'elle accomplit chaque jour. J'extrais d'un discours sur l'impéravance, prononcé à Montréal, en 1891, par un Mr Desjardins, médecin.

"Nous assurer, laisser à nos familles un petit héritage à la mort.

"Mais, me direz-vous, c'est là le rêve de notre vie toute entière! Oui, assurément; malheureusement, jusqu'aujourd'hui, ce rêve, pour la plupart d'entre vous n'a jamais pu se réaliser. Et pourquoi? Ah! voilà, messieurs, je vais vous le dire, au risque de froisser un peu votre amour propre: C'est parce que vous n'avez pas eu assez de prévoyance. C'est encore parce que vous avez trop compté sur un avenir qui ne vous appartient pas.

"Aujourd'hui, vous êtes florissants de santé; votre travail de chaque jour vous apporte raisonnablement, plus que suffisamment peut-être, pour subvenir aux dépenses du foyer. Mais, qui peut vous assurer du lendemain? Qui peut vous garantir que ce lendemain vous permettra de retourner au travail?

"Une maladie, un accident, la mort frappe à chaque instant autour de vous. Qui vous assure que ce ne sera pas à votre porte qu'elle frapperà bientôt? Etes-vous prêts à recevoir et à parer ses coups déastreux? Avez-vous seulement songé au sort cruel réservé à votre famille, si votre tour arrivait? Regardez.

"Quelle est cette folie qui se presse, dans la rue, autour de cette voiture fermée et toute blanche qui porte sur ses côtés une large croix rouge? Place pour elle! elle renferme le corps pantelant d'un homme qu'on vient de ramasser dans son chantier, au pied d'un échafaudage d'une maison en construction, où peut être encore dans son atelier même, victim d'une explosion, et que sais-je?

"C'est un père de famille!

"Ce matin, il était parti tout joyeux de chez lui, après un copieux déjeuner, fier et heureux de pouvoir gagner une nouvelle journée de salaire et de confort pour sa famille. Le voilà maintenant étendu sur un brancard, sanglant et défiguré, en route pour l'hôpital. A son arrivée, le médecins sonde les blessures; il en constate la terrible gravité et il se hâte de faire appeler le père.

"C'est alors que le père s'est blessé, réalisant l'horreur de sa position, sent son cœur et son ame envahis par toutes les angoisses de l'agonie.

Mais! . . . qu'as-tu donc à pleurer, ce pauvre homme, lui qui, au moment de l'accident et sur tout le parcours de la route de

l'hôpital, a été assez fort, assez énergique, pour ne pas faire entendre un seul cri, une seule plainte? Ah! c'est qu'au moment de dire son dernier adieu à la terre, il vient de songer à sa femme et à ses petits enfants. Que vont ils devenir sans lui, sans le fruit de son travail quotidien?

"Dans son cœur ardent de leur donner une existence autre, plus prospère, il a tout à penser, à mesurer qu'il gâcherait; il a pourvu à son profit, trop largement du crédit que lui faisaient ses fournisseurs.

"Il va mourir; laissant en femme sans ressources, sans pain pour le lendemain, en face de deuil, en face de la misère.

"Comprenez-vous le regret cruel de cet homme de cœur, de cœur aimant et fidèle, de bon poitrine, soutenu au milieu de sa carrière, à la fin de l'âge, arraché toutes ces afflictions et n'ayant rien à léguer à ceux qu'il a tant aimés, que son adieu suprême."

"C'est alors qu'il va combiner la marquise de prévoyance. C'est alors qu'il regrette profondément de n'avoir pas fait partie, comme tant d'autres de ses compagnons, d'une sorte de bienfaisance quel conque. Mais il est trop tard."

"Sa femme et ses enfants, provenus du malheur de la vie qui les frappa, sont déjà accourus à son chevet. Ils arrivent à temps pour presser ses mains glacées et reconvoi, de ses lèvres tremblantes et décolorées, une dernière bénédiction.

"Bien sûr, son corps est ensouillé dans un coin du cimetière. Il n'aura pas même une humble pierre pour marquer l'endroit funéraire.

"Pauvre veuve! Pauvres orphelins! Seuls vous saurez longtemps retrouver encore cette fosse abandonnée et dénudée, lequel vous y verserez vers le trop plein de votre cœur.

"Et maintenant, malheureuse mère, laissez le cimetière, retournez à votre logis, hier encore si gai, si prospère, et aujourd'hui si morne et si désert.

"Quelques rares parents et amis vont vous accorder pendant peu de jours leurs sympathies, peut-être quelques secours plus tangibles; mais bientôt, leurs visites se feront plus rares; le tourbillon des affaires, des amusements et des mille et un besoins de chaque jour, les entraînera loin de votre domicile en deuil et vous resterez finalement seule, en face de vos souvenirs, du souvenir d'un passé heureux trop tôt évanoui, en face des besoins sans cesse augmentant de votre famille.

"Qui va pourvoir désormais à son existence? Vos enfants n'ont jamais appris à travailler. Et pourtant il faut vivre.

"C'est ici que commence pour la veuve et les jeunes orphelins, le drame cruel de la nouvelle vie. Ah! si mon mari, ah! si notre père avait songé à assurer sa vie dans quelque sorte de bienfaisance mutuelle, diront ils tous à tour, nous ne serions pas dans la cruelle obligation de nous séparer si tôt et pour toute la vie.

"L'heure fatale de la réparation va bientôt sonner. La pauvre veuve a déjà vendu secrètement tous ses objets de luxe, tous ses cadeaux de noces, tous ses souvenirs de famille, pour acheter du pain. Il ne lui reste plus que le strict nécessaire. Bientôt, les créanciers, alarmés de l'apparence de pauvreté, plus en plus marqué, de la malheureuse femme, et des arrêtements de son loger, vont la sommer de chercher ailleurs à se loger et ils la mèneront de saisir son ménage.

"Un beau matin, une foule de curieux emboîtent les abords de l'humble maisonnette. L'encanteur étoile aux regards des acheteurs indiscernables et goguenards, des vieux meubles, des chaises à demi usées. On entend par ci par là dans la foule, des rires grossiers, des riailleries déplacées. Tous ces objets sont adjugés, à la hâte, pour quelques misérables sous.

"Silence! population insolente et cruelle. Cessez vos rires moqueurs, cessez vos remarques blasphemées. N'entendez-vous pas ces sanglots qui s'échappent du fond de cette pauvre mesure? C'est la veuve et ses orphelins qui disent adieu à chacun des vieux meubles, à chacune des vieilles chaises qu'ils conservaient, eux, comme des reliques, parce qu'ils leur rappelaient le souvenir de leur cher défunt. Ils sont là, agenouillés au pied du crucifix, échangeant leurs derniers adieux. "Ah! si mon mari, ah! si notre père avait songé à assurer sa vie dans quelque bonne société de bienfaisance mutuelle!"

"Trop tard maintenant. Vite, au travail!

"Les garçons, à peine âgés de douze à quatorze ans, sont bientôt placés dans une manufacture, où ils devront, dix heures par jour durant, respirer un air empesté saturé de mauvais gaz et de sales poussières. Ils sont entourés de défigurations repoussantes et ridées par le vice. Ils sont courbés sous le poids d'un travail pénible et abrutissant, et tout cela, moyennant un salaire à peine suffisant pour payer la plus maigre pension.

"La fille aînée, cette enfant privée de regret père, cette enfant graciée à qui on avait enseigné le piano peut-être et la bro-

derie, dans le temps prospère, va aussi travailler et tout faire de gagner sa vie. Fille est belle, elle est magnifique; elle est pure comme un ange. Où la placer convenablement? Dans un hôtel? dans un restaurant? Qu'il soit peut-être rencontrera telle chose quelque part, quelqu'un qui ne soit pas riche qui se prendra d'elle et l'appréciera.

"Pauvre veuve! la terre la prie y va.

"Et les plus jeunes enfants? Ils sont bientôt aussi bientôt partis car il faut bientôt laisser ces pauvres enfants sortir moins tôt pourtant. Laissez-les faire de la maison, ils seront bientôt dans les hospices, et retrouveront des mères, des sœurs, et bientôt qu'à l'âge de 14 ans, elles devront faire tout le travail. Les jeunes filles auront des anges gardiens qui les feront prospères. Les jeunes, pour leurs mères, leurs parents, et bientôt pour leur famille, leur avenir, leur avenir aussi, qui seraient en état de travailler.

"Ainsi donc, voilà tous les membres de notre malheureuse famille pris au moins convenablement.

"Je ferai abstraction des enfants, ces rejets, de ces épions des fatigues et des malheurs qui accapurent chaque jour de ces malheurs dans leur travail. C'est la misère surtout qui en sort le plus crassant, le plus. Il va de travers tous les jours faire de la rage et du repassage, et tous les soirs, le repas, le repas dans un manoir à sorte d'élite, et malgré les sous qu'elle a gagnés, elle va dans ce qu'elle doit payer pour le mannequin de pain et de vin que lui tendra volontiers un client, et si, toute rayonnante de joie, elle trouve le tour de mettre le moins de sa maigre recette en réserve. Ah! cela, ce sera pour ses petits enfants, plus tard, lorsqu'elle pourra aider les autres.

"N'allez pas croire que j'invente; ceci est de l'histoire. C'est ce passe presque tous les jours, dans les familles, prouvées par la mort prématurée de leur chef. Lisez les journaux. Interrogez ces milliers de jeunes gens, filles et garçons, qui peuplent les manufactures, les hôtels, les restaurants et les maisons de pension, et vous, ou du moins presque tous, nous dirons qu'ils vivent. Laissez dans leur famille, qu'ils laissent d'abord existancer heureuse et prospère, mais qui n'auront, le plus souvent, que peu de succès, et pourront peut-être n'avoir jamais songé à faire des parages, ils étaient alors tombés dans la misère.

"Mais finissons notre tache. Vous avez la veuve et ses enfants au travail. Graduellement, ils se sont endurcis à leurs pénées; graduellement ils ont aimé leur sort, quelques uns d'entre eux ont même réussi à s'établir convenablement. C'est de travail, d'énergie et de persévérance. C'est les autres alors. Ah! braves et héroïques personnes de famille qui vivez au jour le jour, inquiets du lendemain; vous tous qui le sitez à faire partie d'aucune association de bienfaisance mutuelle, sous prétexte que cela coûte trop cher, mais qui n'avez aucun scrupule de payer des verres de boisson aux premiers amis venus, et que sans, je dis, je vous invite à venir avec moi visiter les hôpitaux, les asiles et non les bagnoles.

"Voyez vous cette jeune fille, aux traits amaigris, au corps décharné, les joues vives et la poitrine enflée? Elle touche, elle crache le sang. Appréciez de son regard les autres alors. Ah! braves et héroïques personnes de famille qui vivez au jour le jour, inquiets du lendemain; vous tous qui le sitez à faire partie d'aucune association de bienfaisance mutuelle, sous prétexte que cela coûte trop cher, mais qui n'avez aucun scrupule de payer des verres de boisson aux premiers amis venus, et que sans, je dis, je vous invite à venir avec moi visiter les hôpitaux.

"J'ai perdu mon temps lorsque j'étais jeune. Comme il ne nous avait rien laissé, mais je devais me préparer de ses enfants, et je pris du service un peu partout. Un jour je fus dans une malheureuse rencontre. Je fus trompé, et bien à la misère, la boute, le déshonneur et le désespoir me firent tomber de plus en plus bas, jusqu'au jour où je fus recueilli par l'ambulance qui me transporta dans cette maison du bon Dieu, où l'on fut pitiful de moi, où l'on me procura le bonheur de me préparer à mourir chrétiennement. Ainsi mon père avait vécu, ou si du moins il m'avait laissé de quoi vivre!

"Suivez-moi maintenant à l'asile. Voyez-vous ce jeune homme, au front fuyant, aux yeux hagards, à la bouche bavante et au menton? Ses membres sont arqués, ses mains sont calleuses, des rides profondes sillonnent ses tempes et ses paupières. Tout indique un homme de peine que le chagrin et le lourd travail ont torturé de bonne heure. Interrogez-le, lui aussi, essayez de lui rappeler le passé. Ainsi-là sa figure s'illumine d'un sourire naïvement et ses lèvres balbutient le nom de son père mort, mort, parti sans argent, misère, misère!

"Achèveons vite notre triste pèlerinage.

"Allons ensemble sous les murs sombres et épais de cette prison d'Etat, ce bagn

de-jour nous les regardons ces industries à face humaine qui tiennent devant nous et nous dominent de leurs regards. Ah! que l'anatomie dans les départements supérieurs ou sont entassés les plus jeunes enfants. Nous savons que quelqu'un l'a entrepris, mais j'ignore la date à laquelle il a été accompli. Il a été fait au bout de deux ou trois mois.

"Pauvre veuve! la terre la prie y va.

"Et les plus jeunes enfants? Ils sont bientôt partis car il faut bientôt laisser ces pauvres enfants sortir moins tôt pourtant. Laissez-les faire de la maison, ils seront bientôt dans les hospices, et retrouveront des mères, des sœurs, et bientôt qu'à l'âge de 14 ans, elles devront faire tout le travail.

"Ainsi donc, voilà tous les membres de notre malheureuse famille pris au moins convenablement.

"Je ferai abstraction des enfants, ces rejets, de ces épions des fatigues et des malheurs qui accapurent chaque jour de ces malheurs dans leur travail. C'est la misère surtout qui en sort le plus crassant, le plus. Il va de travers tous les jours faire de la rage et du repassage, et tous les soirs, le repas, le repas dans un manoir à sorte d'élite, et malgré les sous qu'elle a gagnés, elle va dans ce qu'elle doit payer pour le mannequin de pain et de vin que lui tendra volontiers un client, et si, toute rayonnante de joie, elle trouve le tour de mettre le moins de sa maigre recette en réserve. Ah! cela, ce sera pour ses petits enfants, plus tard, lorsqu'elle pourra aider les autres.

"N'allez pas croire que j'invente; ceci est de l'histoire. C'est ce passe presque tous les jours, dans les familles, prouvées par la mort prématurée de leur chef. Lisez les journaux. Interrogez ces milliers de jeunes gens, filles et garçons, qui peuplent les manufactures, les hôtels, les restaurants et les maisons de pension, et vous, ou du moins presque tous, nous dirons qu'ils vivent. Laissez dans leur famille, qu'ils laissent d'abord existancer heureuse et prospère, mais qui n'auront, le plus souvent, que peu de succès, et pourront peut-être n'avoir jamais songé à faire des parages, ils étaient alors tombés dans la misère.

"Mais finissons notre tache. Vous avez la veuve et ses enfants au travail. Graduellement, ils se sont endurcis à leurs pénées; graduellement ils ont aimé leur sort, quelques uns d'entre eux ont même réussi à s'établir convenablement. C'est de travail, d'énergie et de persévérance. C'est les autres alors. Ah! braves et héroïques personnes de famille qui vivez au jour le jour, inquiets du lendemain; vous tous qui le sitez à faire partie d'aucune association de bienfaisance mutuelle, sous prétexte que cela coûte trop cher, mais qui n'avez aucun scrupule de payer des verres de boisson aux premiers amis venus, et que sans, je dis, je vous invite à venir avec moi visiter les hôpitaux.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir, sans faire perdre son précieux temps à l'autre. Ses yeux sont encore brillants et ils vous regardent avec douceur; ses lèvres dévorées gardent encore leur sourire paisible. Elle va bien et mourra.

"Demandez-lui qui l'a aidé dans ce triste état. Elle vous dira sans honte sans honte; car elle a trop souffert et elle ne veut pas mourir

"sauf dans les succursales comptant moins de cinquante membres, dans lequel cas cinq membres constitueront le quorum."

La Succursale No. 12.

D'amender la clause 14me en retranchant le mot "Représentants" et en ajoutant à la fin de cette clause : "et le Grand Conseil paiera aux représentants de ses succursales 25 francs par jour durant le temps qu'ils assisteront aux conventions régulières ou spéciales, y compris chaque jour nécessairement dépensé en se rendant et en retournant de la convention, mais les frais de route ou toutes autres dépenses de voyage, comprenant le prix d'un lit, passage, frais de pension et d'hôtel exceptés, ces frais de route ou toutes autres dépenses ainsi exclus seront défrayés directement par les succursales par lesquelles les représentants seront délégués respectivement.

La Succursale No. 13.

I. D'abandonner le système actuel de choisir les représentants au Grand Conseil et de le remplacer par le suivant :

(a) Que toutes les succursales de l'A. C. B. M. soient partagées en districts de manière que dans chacun d'eux il y est de 200 à 600 membres.

(b) Que chacun des dits districts ait droit à un représentant par chaque 200 membres dans le district.

(c) Que le mode d'élection de ces représentants soit comme suit :

(1) Le Grand Secrétaire fournira à chaque succursale dans chaque district, au moins deux mois avant la date de l'élection, une liste des membres dans le dit district qui sont éligibles comme représentants, et il certifiera aussi le nombre de représentants que chaque district a droit d'élire.

(2) Le Grand Secrétaire fournira aussi en même temps au sec.-archiviste de chaque succursale un nombre suffisant de bulletins de vote marqués au chiffre de la succursale.

(3) Un de ces bulletins sera fourni par le secrétaire-archiviste à chaque membre présent à l'assemblée à laquelle aura lieu l'élection des officiers, le dit bulletin ayant été auparavant donné par le Président et le secrétaire-archiviste de la succursale.

(4) Chaque membre ainsi pourvu écrira sur la face de son bulletin les noms des personnes qu'il désire élire comme Représentants, les noms ainsi écrits ne devant pas dépasser le nombre de Représentants pour le district, et il le remettra au secrétaire-archiviste dont le devoir sera d'envoyer sans tarder au Grand Secrétaire tous les bulletins ainsi déposés dans sa succursale.

(5) Le Grand Secrétaire durant 12 mois suivant celui pendant lequel l'élection a lieu comptera les bulletins sous telle surveillance que le Bureau des Syndics pourra déterminer, et il déclarera les personnes ayant reçu le plus grand nombre de votes dans chaque district dûment élus Représentants pour le dit district au nombre que chaque district aura droit.

(6) Dans le cas d'égalité il déclarera le candidat qui aura été le plus longtemps membre de l'association élue.

(7) Le Grand Secrétaire fera publier dans le numéro du CANADIEN, pour le mois suivant, les noms des personnes ainsi élues comme Représentants ou Substituts pour chaque district.

II. Que les conventions du Grand Conseil soient tenues tous les trois ans au lieu de tous les deux ans.

III. Qu'un auditeur soit nommé à chaque convention, dont le devoir sera

de faire une revue annuelle des livres du Grand Secrétaire, du Grand Trésorier et des Syndics du Fonds de Reserve et dont le rapport sera publié annuellement dans LE CANADIEN, et que le comité des Finances soit relevé des devoirs qui lui sont assignés et que l'auditeur remplira.

IV. Que toute personne qui à l'avoir deviendra membre de cette association devra si elle détient un certificat de 8500, verser dans le Fonds des Benefices chaque mois le montant en regard de son âge à la date de l'initiation, dans la 1ere colonne de la table de taux sous-mentionnée ; si elle détient un certificat de 81,000, elle devra verser le montant dans la 2eme colonne ; et si elle détient un certificat de 82,000, elle devra verser le montant dans la 3eme colonne.

(Nous renvoyons à la partie anglaise pour la table de taux sus-mentionnée.)

V. Le Bureau des Syndics aura le pouvoir d'appliquer cette table à toutes les personnes actuellement membres de cette association en aucun temps qu'ils jugeront expédié d'en agir ainsi.

VI. Les sommes réalisées des paiements mensuels sous la table susmentionnée seront investies en autant qu'elles ne seront pas requises pour payer les réclamations courantes de décès, et ainsi placées elles seront en tout temps disponibles pour payer les réclamations de décès qui dans aucun mois pourront excéder le montant collecté durant le mois.

La Succursale No. 30.

D'amender la clause 35eme en retranchant les mots "Les Succursales seront représentées par leurs représentants ou les substituts de ces derniers," et les remplacer par ce qui suit : "Chaque groupe de deux succursales sera représenté par un Représentant ou le substitut de ce dernier, les succursales étant groupées par le Grand conseil, la nomination du Représentant faite par chaque succursale du groupe alternativement, et le premier Représentant nommé par la plus ancienne des succursales du groupe et recevant ses instructions des deux succursales. Dans le cas d'un désaccord entre les deux succursales de chaque groupe relativement aux amendements ou aux instructions données aux Représentants, un vote des membres des deux succursales sera pris, et le Représentant sera gouverné par la majorité.

La Succursale No. 49.

D'employer annuellement un compositeur expert pour examiner les copies, livres et pièces justificatives des officiers du Grand Conseil de l'A. C. B. M. et qui fera rapport au Grand Président et au Grand Secrétaire et à tous autres officiers ou personnes que les membres réunis en convention désigneront ; aussi des signes et mots de passe.

La Succursale No. 63.

De tenir les conventions tous les quatre ans au lieu de tous les deux ans.

La Succursale No. 67.

1. L'adoption d'un plan pour rendre les cotisations mensuelles égales et basées sur un système augmentant avec chaque année d'âge, au lieu de cinq ans en cinq ans comme à présent.

2. De réduire le nombre des délégués à, disons, un par chaque quatre cent ou cinq cent membres.

3. De réduire davantage les dépenses du Grand Conseil en tenant des conventions triennales au lieu de biennales.

La Succursale No. 93.

De réduire le coût de la convention en composant le Grand Conseil de trente membres environ élus par dis-

tricts ou groupes de succursales ou choisis par le Grand Conseil, et ainsi aboutir à ce nombre de tenir la convention annuellement.

La Succursale No. 102.

D'adopter un plan de bénéfices à la maladie, obligatoire pour toutes les succursales et les membres d'icelles.

La Succursale No. 104.

De s'en tenir aux conventions biennales. De retrancher le mot "Représentant" dans la clause 9ieme et d'ajouter à cette clause ce qui suit : "Les dépenses et l'indemnité per diem des représentants seront payées par la succursale qu'ils représentent ; aussi de tenir les conventions dans une localité aussi centrale que possible ; aussi une clause concernant le vieillissement et l'incapacité ; aussi de rappeler les organisateurs par les Députés de district nommés dans chaque district ; aussi l'impression de la constitution en langue allemande.

La Succursale No. 126.

D'amender la clause 8eme du Fonds des Bénéfices de manière à avoir des cotisations doubles tous les deux mois, faisant un total de 18 cotisations payables à dates fixes.

La Succursale No. 132.

Attendu, qu'il a été fréquemment observé que plusieurs de nos co-religionnaires qui, pour causes hors de leur contrôle (telque la limite d'âge ou une défectuosité physique) sont inéligibles comme membres de notre Association, dépendant désireraient à un point de vue fraternel et d'intérêt, devenir membres, et

Attendu, que l'introduction de cet élément de notre peuple aurait une tendance à accroître l'influence et le prestige de l'A. C. B. M., à part d'offrir un moyen d'augmenter le Fonds de Réserve et les fonds des succursales, pour ces raisons cette succursale soumet respectueusement à la sérieuse considération de l'A. C. B. M. qu'il est désirable d'adopter les mesures qui seront considérées nécessaires pour amender notre charte afin de permettre à l'association d'adopter un plan pour admettre des membres Associés.

La Succursale No. 145.

De réduire le nombre des délégués au Grand Conseil en annulant le privilège d'envoyer des représentants à la convention qu'ont les succursales comportant déjà des membres dans le Conseil, et aussi que les représentants soient élus par districts ou groupes de succursales, au lieu de par chaque succursale comme à présent.

La Succursale No. 187.

La représentation au Grand Conseil par district au lieu des succursales ; aussi des signes et mots de passe ; aussi de réduire le Fonds de Réserve.

La Succursale No. 193.

Recommande les conventions triennales, et l'agrandissement de l'organe officiel au moyen des épargnes faites en tenant des conventions triennales au lieu de biennales. La nomination d'un ou plusieurs organisateurs avec pouvoir d'inspecter et de faire une revue des livres des succursales, faisant rapport au Grand Conseil de la condition de chaque succursale, lequel rapport sera publié dans l'organe officiel ; aussi les suggestions faites par frère L. P. O. Noël, de la succursale No. 251, savoir : d'avoir douze cotisations régulières égales à dix huit au taux actuel, et une échelle de tous augmentant chaque année depuis les âges de 18 à 50 ans.

La Succursale No. 210.

De tenir les conventions tous les six

ans au lieu de tous les deux ans, ou si on s'en tient aux conventions biennales, que chaque succursale qui désire envoyer un représentant paie ses dépenses.

La Succursale No. 212.

D'avoir douze cotisations dans l'année au lieu de quinze cotisations régulières et des cotisations spéciales, et de faire les douze cotisations égales aux dix-huit d'après présent.

La Succursale No. 221.

Que tout membre laïque de cette association fournit annuellement au Secrétaire Archiviste de sa succursale un certificat d'un pasteur attestant qu'il a rempli son Dvoir Pascal.

Tout membre qui ne présentera pas tel certificat à la première assemblée régulière de la succursale après le temps Pascal est par le présent déclaré suspendu, et si dans les deux mois il n'a pas présenté tel certificat, il est "ipso facto" expulsé de l'association.

La Succursale No. 247.

D'abandonner les cotisations spéciales en autant que possible.

La Succursale No. 253.

De retrancher dans la clause 156 ce qui suit : "mais les dites assemblées n'auront pas lieu le Dimanche, non plus qu'un jour de fête légale."

APPELS GATIEN, LANDRY ET TRUDEL.

Les succursales Nos. 178, 183 et 224 accusent réception de nouvelles contributions à leur appel respectif. La liste des montants contribués paraît dans la partie anglaise.

APPEL LANGLOIS.

Nicolet, 27 Juin, 1898.
Sam. R. Brown, Ecr.,
Grand Secrétaire, A. C. B. M.
London, Ont.

Cher Monsieur et Frère, — Vous trouverez ci-après, le 8ème Rapport des Succursales qui ont répondu à l'Appel de la Succursale No. 164, de Nicolet, P. Q., fait en faveur de frère Z. A. Langlois ainsi que du montant souscrit par chacune d'elles. (Ce rapport paraît dans la partie anglaise).

La condition de fortune de frère Langlois étant toujours très lamentable, les Succursales qui n'ont pas encore voté aucun montant sont respectueusement priées de le faire au plus tôt possible.

Fraternellement à vous,
P. A. GOUIN, Pte,
Aviseur Spirituel, Suc. 164.

NOUVELLE SUCCURSALE.

Le Révd. A. E. Burke, Grand Député provincial pour l'I. du P. E., a institué, le 30 Juin dernier, une nouvelle succursale à House Harbor, îles-Madelaines, P. Q. Cette succursale commence avec vingt membres fondateurs. Nous publions la liste des officiers, dans la partie anglaise. La nouvelle succursale portera le numéro 296.

ACCUSE DE RECEPTION:

Québec, Juin 25, 1898.
A Monsieur S. R. Brown,
Grand Sec. de l'A. C. B. M.
Monsieur, — Je viens de signer l'accord de l'assurance de mon défunt mari, dans l'association A. C. B. M.
Veuillez accepter mes remerciements pour le règlement de cette affaire, je me croire.

Votre très obligeé,
M. C. B. DUMAS.